



Conseil Supérieur de la Pêche
Protection des milieux aquatiques

Rapport Octobre 2004

Synthèse nationale du Suivi national de la pêche aux engins pour la période 1999 à 2002.

Sommaire

1- Prélèvements amateurs et professionnels.....	2
2- Captures par unité d'effort.....	5
2.1- Civelles.....	5
2.2- Lamproies.....	6
2.3- Aloses.....	7

✍

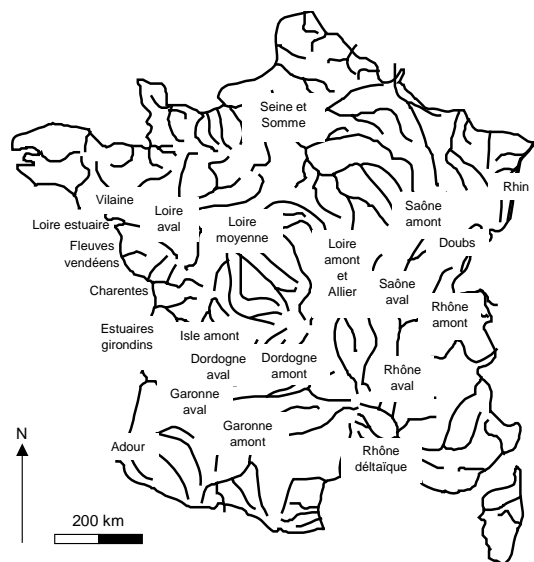
Ce document a été présenté en commission « pêche professionnelle » du conseil d'administration du CSP, le 19 octobre 2004.

La synthèse porte sur deux points :

- réaliser une estimation des prélèvements des pêcheurs amateurs et professionnels à l'échelle du pays entier à partir des informations obtenues auprès des services gestionnaires (DDAF, DDE, SN,...) ;
- analyser les captures par unité d'efforts pour les principales espèces.

1- PRELEVEMENTS AMATEURS ET PROFESSIONNELS

Le domaine public fluvial est subdivisé en 22 secteurs de cours d'eau (figure 1) auxquels sont ajoutés trois lacs alpins (Bourget, Léman, Annecy).



Mise à jour : 31/10/02

Figure 1 : Répartition des secteurs de pêche du SNPE

Secteur	Amateurs				Professionnels			
	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
Rhin	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Seine et Somme	non	non	non	non	oui*	oui*	oui*	oui*
Vilaine	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Loire amont et Allier	oui	oui	oui	oui	oui	oui*	oui*	oui*
Loire moyenne	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Loire aval	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Loire estuaire	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Fleuves vendéens	oui	oui	oui	oui	oui*	oui*	oui*	oui*
Charentes	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Garonne amont	oui	oui	oui	oui	oui*	oui*	oui*	oui*
Garonne aval	oui	oui	oui	oui	oui*	oui*	oui*	oui*
Estuaires girondins	non	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui
Dordogne amont	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Dordogne aval	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Isle amont	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Adour	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Rhône amont	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Rhône aval	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Rhône deltaïque	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Saône amont	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Saône aval	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Doubs	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Lac du Bourget	oui	oui	non	oui	oui	oui	non	oui
Lac Léman	non	non	non	oui	non	non	non	oui
Lac d'Annecy	oui ^o	oui ^o	oui ^o	oui	oui ^o	oui ^o	oui ^o	oui

^o uniquement les salmonides ; * non diffusables (moins de 3 professionnels ou de 5 amateurs)

Tableau 1 : Prise en compte des données amateurs et professionnelles

Pour chaque secteur, les moyennes ont généralement été calculées sur la période 1999-2002. Le tableau 1 précise les situations où des données étaient manquantes certaines années.

Sur les lacs alpins, les déclarations sont utilisées telles quelles, en considérant que les déclarations reflètent la réalité des captures. En revanche, dans les 22 secteurs de cours d'eau, un taux de retour a été calculé en divisant le nombre de pêcheurs déclarant par le nombre d'autorisations délivrées (licences, baux de pêche) pour chaque catégorie de pêcheurs et chaque année. Une estimation annuelle des captures a été obtenue en divisant les déclarations par le taux de retour. Ce calcul fait l'hypothèse que les pêcheurs n'ayant pas déclaré font les mêmes captures que les pêcheurs ayant déclaré.

Les tableaux 2 et 3 présentent les résultats respectivement pour les amateurs et les professionnels.

Le total des captures professionnelles atteint 1 251 t avec 512 t pour le seul secteur du lac Léman, ce qui est concordant avec les derniers chiffres connus par ailleurs qui datent de 1996. Les estimations portant sur la civelle sont données à titre indicatif seulement et demandent à être précisées.

Le total des captures amateurs s'élève à 329 t. La part des lacs alpins est bien plus faible car les pêcheurs traine-sonde, relevant du statut des pêcheurs à la ligne, ne sont pas inclus dans les chiffres. Les estimations de civelles sont données à titre indicatif seulement.

2- CAPTURES PAR UNITE D'EFFORT

Lorsque, pour une capture donnée, on ramène les quantités déclarées aux nombre de jours de pêche, on obtient une capture par unité d'effort (CPUE) en kg par jour de pêche. C'est un indice de suivi de la pêcherie qui rend compte globalement de l'abondance de l'espèce (ou taxon) et de son aptitude à être capturée (sa capturabilité). En effet, si les conditions de pêche ne sont pas favorable, la CPUE sera faible même si l'espèce est abondante.

Ce calcul a été fait de 1999 à 2002 pour les captures suivantes : civelle, lamproies et aloses.

2.1- Civelle

La civelle arrive sur le littoral Français à partir de fin novembre dans le sud (bassin de l'Adour), et jusqu'à mi-mars dans le nord (estuaires de la Manche). Pour s'inscrire en cohérence avec ce rythme, les données ont été regroupées par saison chevauchant deux années civiles : 1998-1999, 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002.

Les calculs de CPUE ont été réalisés avec les données fournies par les amateurs et les professionnels. Sur les 4 saisons précitées, cela totalise plus de 27 000 sorties de pêche réparties dans trois estuaires : Adour, estuaires girondins (Zone mixte, Garonne, Dordogne et Isle) et Loire.

Les moyennes par sortie ont été calculées pour chaque saison et chaque catégories de pêcheurs en précisant le domaine de confiance à 95 % et en éliminant les situation ou le nombre de sorties étaient inférieur à 20.

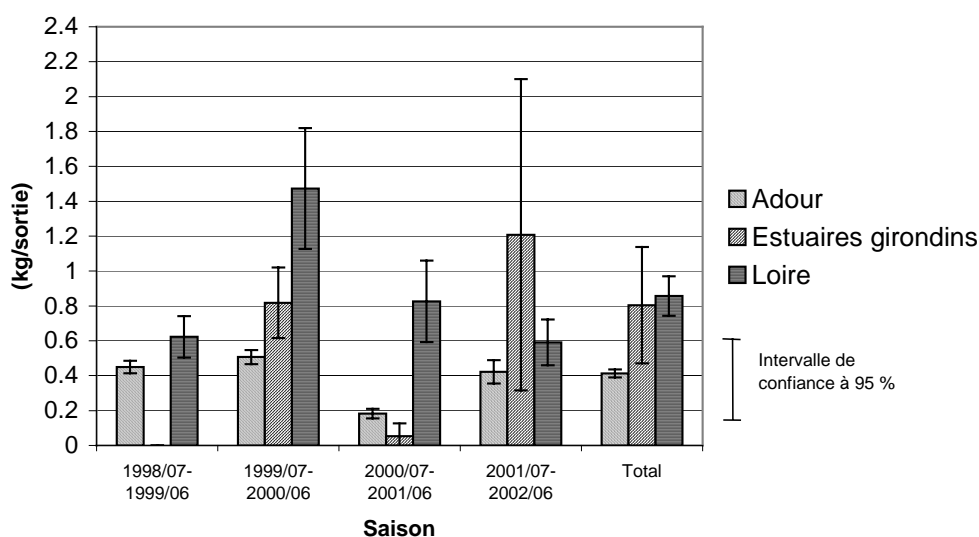


Figure 2 : Captures par unité d'effort de civelles par les pêcheurs amateurs

Les figure 2 et 3 montrent que le poids par sortie est plus faible pour les amateurs (0,5 kg/sortie) que pour les professionnels (1,9 kg/sortie).

Les valeurs professionnelles sont plus régulières, conduisant à des domaines de confiance plus précis.

Les similarités de tendances mettent en évidence une saison 2000-2001 très mauvaise.

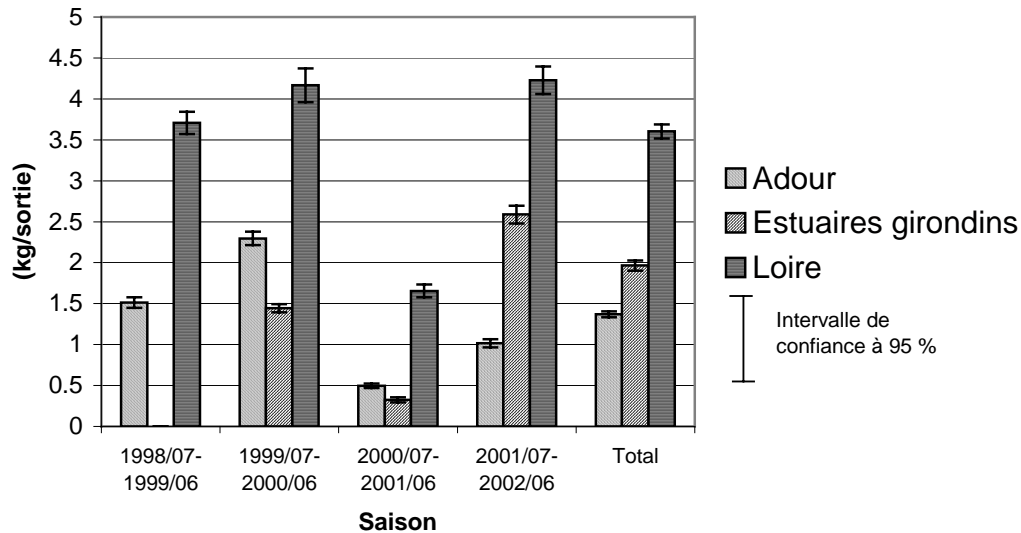


Figure 3 : Captures par unité d'effort de civelles des pêcheurs professionnels

2.2- Lamproies

Les lamproies sont pêchées à partir de février et jusqu'en mars. Il n'est pas nécessaire de distinguer de saison car cela concorde avec les années civiles. En revanche, même si la lamproie marine est nettement majoritaire, il n'est pas toujours fait distinction entre les différentes espèces dans les déclarations. Aussi lamproie marine et lamproie fluviatile ont-elles été rassemblées dans les calculs.

Amateurs et professionnels totalisent plus de 24 000 sorties de pêche consacrées aux lamproies réparties dans 6 secteurs (3 seulement pour les amateurs).

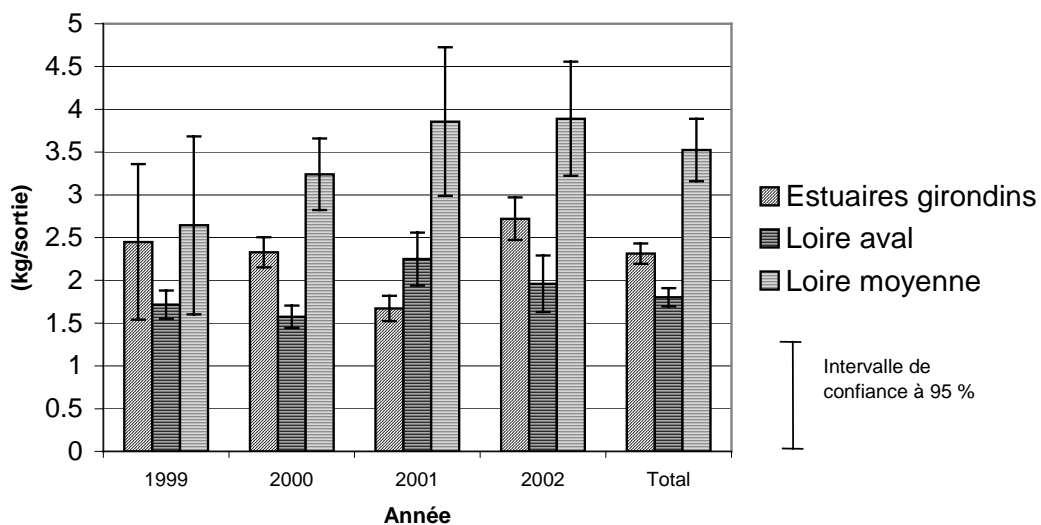


Figure 4 : Captures par unité d'effort de lamproies par les pêcheurs amateurs

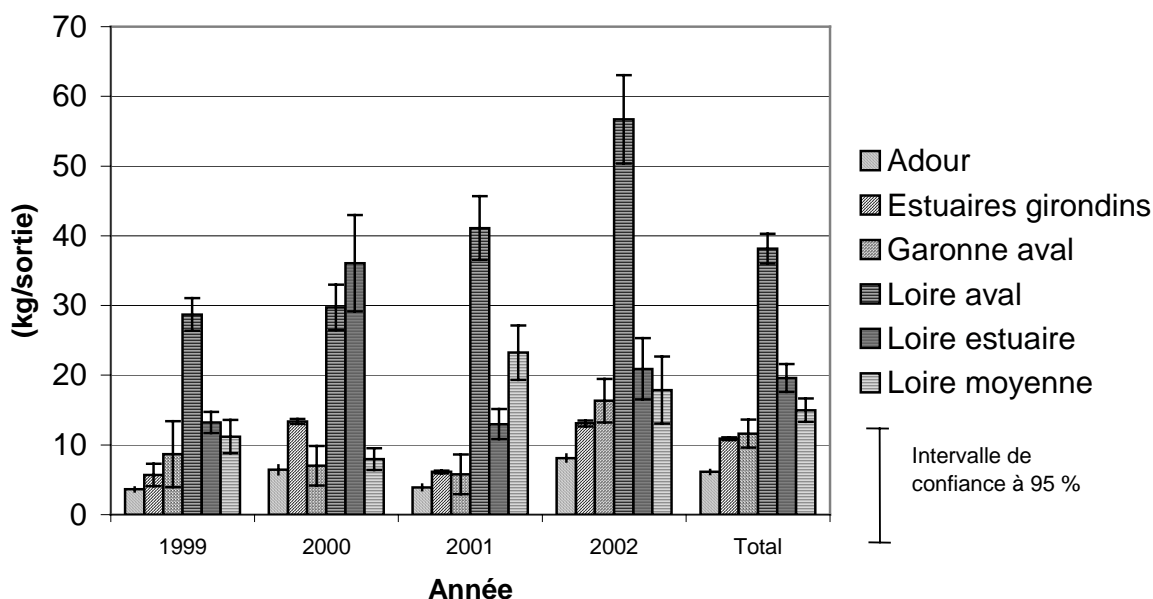


Figure 5 : Captures par unité d'effort de lamproies par les pêcheurs professionnels

Les figures 4 et 5 montrent que les captures moyennes des amateurs (2,3 kg/sortie) sont plus faibles que celles des professionnels (12,8 kg/sortie).

La tendance globale est à l'augmentation des CPUE, en particulier pour les professionnels dans le secteur de la Loire aval (figure 4). Les professionnels de l'estuaire n'ont disposé de conditions favorables qu'en 2000.

2.3- Aloses

La saison de pêche des aloses prolonge celle des lamproie jusqu'en mai. La distinction entre alose feinte et grande alose n'est pas systématiquement disponible. Les données ont donc été regroupées comme pour les lamproies.

Le nombre de sorties consacrées aux aloses est de 18 000 environ. C'est une pêche à très haut rendement avec des valeurs moyenne dépassant les 100 kg/sortie pour les professionnels.

Aucune tendance particulière ne se dégage des chroniques présentées figures 6 et 7.

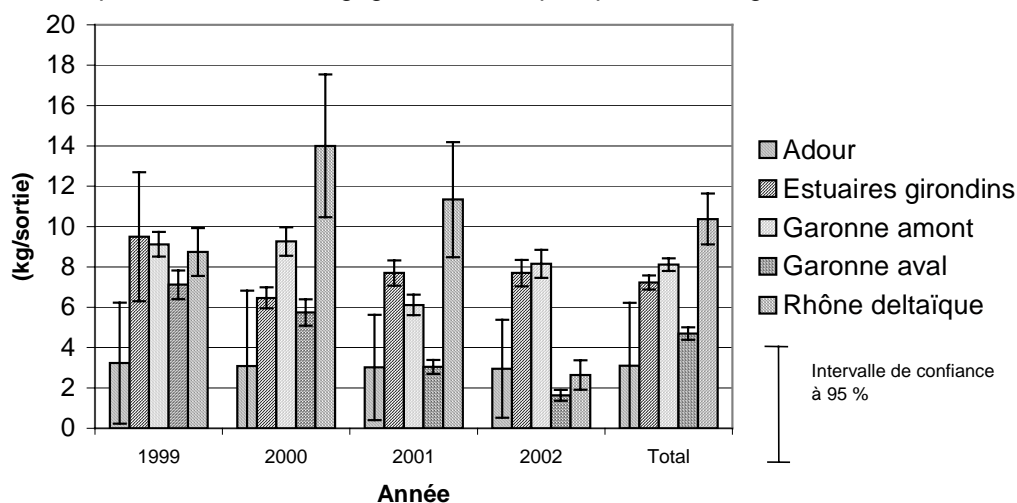


Figure 6 : Captures par unité d'effort d'aloses par les pêcheurs amateurs

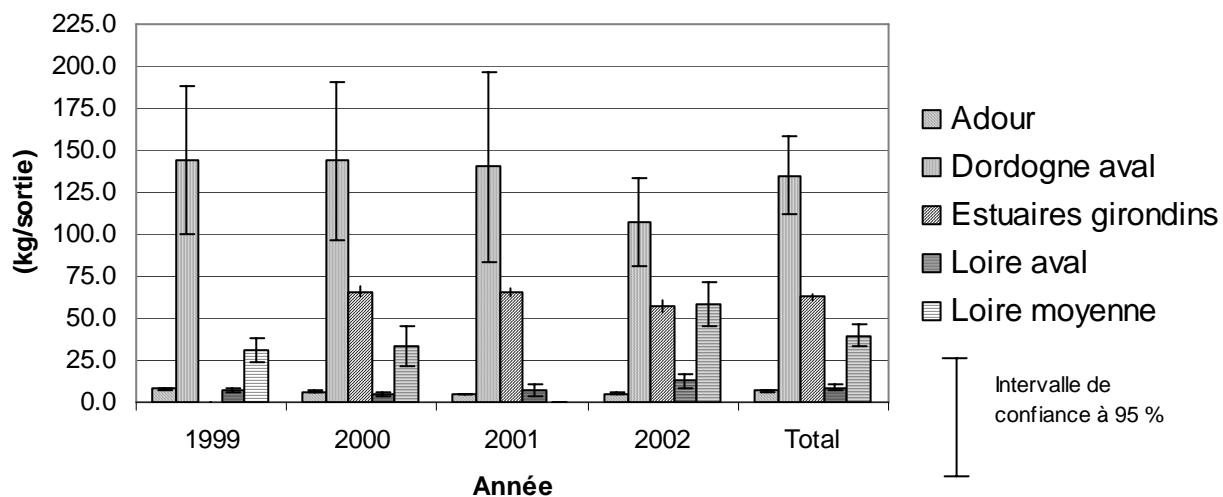


Figure 7 : Captures par unité d'effort d'aloses par les pêcheurs amateurs